

## Avis aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année de mastère de recherche en LLCF

Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année de mastère de recherche en LLCF, inscrits en mémoire au titre de l'année universitaire 2022/2023, sont tenus de déposer la copie zéro au plus tard le 1 avril 2024.

Toute demande de prolongation exceptionnelle doit être accompagnée du travail réalisé.

\*\*\*\*

## Avis aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année de mastère de recherche en LLCF

Les étudiants de 2<sup>ème</sup> année de mastère de recherche en LLCF, ayant réussi les examens du troisième semestre,, au titre de l'année universitaire 2023/2024, sont appelés à remettre, **au service de mastère** leurs propositions de sujets de mémoires et ce, au plus tard le 1 avril 2024.



Le coordinateur du mastère  
de recherche en LLCF

